

Trophées de l'Insertion

[Cliquez ici pour visionner la vidéo de l'édition précédente](#)

Les Trophées de l'Insertion

Les Trophées de l'Insertion ont pour objectif de récompenser les initiatives des entreprises en matière d'emploi des personnes en situation de handicap, et d'inspirer les entrepreneurs en changeant leur regard sur le handicap grâce à des exemples inspirants.

La prochaine édition des Trophées de l'Insertion aura lieu le jeudi 23 novembre 2023, durant la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), au siège de BPGO – Banque Populaire Grand Ouest à Saint-Herblain.

A l'occasion de cette soirée, des personnalités du monde de l'entreprise et du spectacle remettront les Trophées aux lauréats des différentes catégories.

La remise des prix

Plusieurs prix seront remis aux participants durant la soirée:

- Maintien dans l'emploi d'un travailleur handicapé
- Recrutement par l'alternance
- Recrutement d'une personne handicapée
- Partenariat avec le secteur du travail protégé ou adapté
- Création d'une activité par une personne en situation de handicap
- Création d'une Startup en lien avec le handicap

La soirée sera rythmée par des animations et des ateliers thématiques, puis s'achèvera par un cocktail dînatoire.

Soutenez l'action Handicap du MEDEF Loire Atlantique en devenant partenaire des Trophées de l'Insertion!

Vous pouvez nous aider financièrement à réaliser cet événement qui réunit chaque année plus de 300 personnes et mobilise la majorité des acteurs liés au handicap et des entreprises engagées dans ce domaine sur le territoire.

Les contributions financières permettent à nos partenaires de disposer d'une visibilité via les actions et supports suivants :

- La possibilité de disposer vos kakémonos dans l'espace cocktail lors de la soirée
- Votre logo sur le site web et les réseaux sociaux du Medef Loire-Atlantique, avec un lien vers le site de votre société
- Votre logo sur le bandeau de l'email d'invitation à l'événement
- Votre logo sur l'écran de projection

Votre entreprise paye une contribution liée à la DOETH ?

Conformément à la loi sur le handicap du 15 février 2005, vous pouvez participer au financement de cette manifestation grâce à un partenariat avec des associations ou organismes œuvrant pour l'insertion sociale ou professionnelle des personnes en situation de handicap comme le MEDEF Loire-Atlantique, à hauteur de 10% maximum de la contribution reversée par votre entreprise à l'AGEFIPH.

Pour être déductibles, ces dépenses doivent être réalisées au titre de l'année de référence.

FONCTIONNEMENT :

Le MEDEF de Loire-Atlantique collecte directement les fonds que vous souhaitez déduire de votre contribution AGEFIPH.

Pour cela, il vous suffit de nous adresser la somme en question par virement bancaire ou par chèque. En retour, le MEDEF Loire-Atlantique vous fournira une attestation que vous pourrez joindre à votre prochaine DOETH (somme déductible de votre montant de cotisation annuelle 2023).

Dans ce cas, aucune facture ne pourra vous être adressée.

Dans l'éventualité où vous souhaiteriez obtenir une facture, vous pourrez adresser votre demande au MEDEF de Loire-Atlantique, en précisant si le montant de votre partenariat est exprimé en TTC ou HT. Dans ce cas, votre règlement ne pourra s'imputer sur votre contribution Agefiph.

Vous pourrez indiquer votre choix sur le coupon réponse en page suivante.





Trophées de l'Insertion

COUPON REPONSE

Je suis partenaire des Trophées de l'Insertion 2023 pour un montant de _____ HT

Veillez indiquer vos coordonnées ci-dessous :

Raison Sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse de facturation :

Tel :

Mail :

Site internet :

Je m'engage à fournir mon logo par e-mail (de préférence au format PNG ou sous un autre format de résolution élevée) au MEDEF Loire-Atlantique.

*Merci de retourner votre réponse par email ou par courrier à l'adresse suivante:
MEDEF Loire-Atlantique, 168 route de Saint-Joseph, 44300 NANTES*

Cachet de l'entreprise :

Nom et signature :